

## Cie Bizane/REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS

**INSCRIPTIONS DE RENTREE** : inscription fortement conseillée avant de se présenter sur un cours afin de pouvoir vous avertir des éventuels changements d'horaires des cours et autres infos importantes

**SEANCES** du 05/09/22 au 15/06/23 hors vacances scolaires et jours fériés. Pour certaines activités, des séances peuvent être rajoutées après cette date et pendant les vacances scolaires (*rattrapages pour absences élèves ou profs*).

Vacances : 22 oct. 22 au 7 nov. 22 – 17 déc. 22 au 3 janv. 23 - 4 au 20 fév. 23 – 8 au 24 avril 23

### REPETITIONS GENERALES ET SPECTACLES DE FIN D'ANNEE

Le week-end du 10/11 juin 2023 – tarifs des places : entre 5 et 10 euros. **Tous les élèves de la Cie Bizane sont invités sur l'ensemble des spectacles de fin d'année ou tarifs préférentiels sur certains spectacles** (*présence à confirmer par mail, dans la limite des places disponibles*).

**En ce qui concerne ces dates et, en particulier pour les élèves de théâtre et comédie musicale, il est important de :**

- vous renseigner le plus tôt possible sur les éventuelles absences du participant et nous en informer le plus rapidement possible (*voyages de fin d'année, évènements tels que mariages, communions, etc.*) ;
- transmettre nos dates de spectacles aux animateurs des autres activités du participant afin qu'ils en tiennent éventuellement compte pour décider de leurs dates de manifestations tels que spectacles, compétitions ;
- nous tenir au courant dans les jours qui suivent l'inscription du participant si les manifestations concernant les autres activités du participant ont déjà été fixées aux mêmes dates que les spectacles de notre compagnie.

**ABSENCES** : L'absence d'un participant retardant le travail du groupe, il est impératif qu'elle soit exceptionnelle et nous vous remercions d'en avertir l'intervenant pour l'organisation de la séance. L'absence d'un participant à partir du mois d'avril remettant en cause la représentation de fin d'année ainsi que l'intérêt du groupe de l'atelier concerné, merci d'en avertir les intervenants le plus tôt possible afin de convenir éventuellement d'une séance de remplacement (*à savoir que ceci est rarement possible*). **Cela concerne surtout les élèves des ateliers de théâtre et comédie musicale.**

L'absence d'un intervenant non remplacé est rattrapée dans la mesure du possible (*autre séance pendant vacances ou pendant les heures de répétition du spectacle*). L'absence d'un intervenant pour cas de force majeure (*intempéries, etc.*) n'est pas rattrapée.

**A NOTER** : Les salles de l'espace Balavoine peuvent être utilisées ponctuellement par d'autres associations qui louent la salle ou par des manifestations organisées par la Mairie de Bizanos ou autres. **En général, une autre salle est mise à notre disposition le même jour aux mêmes horaires.** Certains cours peuvent aussi être rattrapés un autre jour de la semaine.

**FOURNIR une attestation sur l'honneur de non-contre-indication de l'activité (à part pour « théâtre » et « chant »)**

**SECURITE** : Aucune manipulation d'objets générant du feu ; Ne pas amener d'objet dangereux lors des séances (*ciseaux, couteaux, etc.*) ; Pas de course ou de bousculade ; Signaler à l'intervenant toute anomalie pouvant mettre en cause la sécurité en règle générale ;

**RESPECT DES LIEUX MIS A DISPOSITION** : Ne pas entrer dans les salles avec boissons, nourriture, chewing-gum, ballons... et veiller à laisser le lieu propre et rangé en partant. Eviter d'entrer dans les lieux avec des chaussures boueuses, etc. **Il est interdit de jouer dans l'enceinte du pôle** (*toilettes, entrée.*). **On attend dans le calme** l'arrivée de l'intervenant (*avant la séance*) et des parents (*après la séance*). Les portables doivent être éteints pendant les séances. **Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en l'absence de l'intervenant** (*toujours vérifier que l'intervenant est présent avant de laisser vos enfants*).

**CAUSES D'EXCLUSION OU D'ARRET DE COURS** : Manquement aux règles de sécurité et de respect des lieux, absences répétées, non-paiement de l'activité demandée, travail insuffisant retardant l'avancée du groupe, perturbation des séances, les exclusions pourront être demandées par les participants aux ateliers et/ou les intervenants et n'induisent pas le remboursement de l'activité. Com mus et théâtre : à partir de 3 absences (*justifiées ou non*), nous pouvons être dans l'obligation de supprimer le rôle ou de remplacer le participant, cela dans l'intérêt du groupe et du spectacle. Pour certaines activités, les cours peuvent ne pas démarrer ou s'arrêter aux vacances de toussaint s'il n'y a pas assez d'élèves (*remboursement au prorata des cours effectués ou changement d'horaire ou d'activité*).

**DÉSISTEMENT** : L'inscription est prise pour une année entière. En cas de désistement en cours d'année, le paiement reste acquis.

**VESTIAIRES ET AUTRES LOCAUX** : Les vestiaires et salles n'étant pas surveillés ou fermés à clés, il est rappelé l'importance de n'y laisser aucun objet de valeur ou somme d'argent. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Compagnie Bizane ne saurait être engagée.

### COSTUMES, DECORS, COMMUNICATION SPECTACLES

Selon les spectacles montés, il peut y avoir, à la charge du participant (*max 40 euros – à régler dès la rentrée pour la pop danse*), des frais de tissus, confection, achat ou location de costumes, accessoires, etc. Les élèves peuvent participer à la recherche des costumes, décors et accessoires ainsi qu'à la communication de leurs spectacles et à la vente des places de ces derniers. En ce qui concerne le cours de zumba et pop les chaussures de sport sont obligatoires.